

Commune de HATTIGNY
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Modification allégée du PLU

Par arrêté municipal en date du 11 avril 2024 le maire de Hattigny a engagé la procédure de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme,

La révision porte sur la **modification du règlement graphique**, avec la création d'un secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) (Ac) , afin de permettre l'accueil d'un bâtiment de vente de produits locaux. Le secteur est classé, au PLU en vigueur, en zone agricole (A) et **la modification du règlement écrit**, avec la création d'un secteur Ac, permettant d'accueillir la construction d'un bâtiment de vente de produits locaux.

Il sera procédé à une enquête publique du 26 avril 2024 au 13 mai 2024 à 18h00.

Monsieur Alain LINTZ a été désigné commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Strasbourg.

Les pièces du dossier, un registre d'enquête ainsi qu'un poste informatique seront tenus à la disposition du public en mairie de Hattigny pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituelles d'ouverture des bureaux. Le dossier sera également consultable sur le site : <https://mairiehattigny.blogspot.com>

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet du PLU en cours de révision pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie et par mail à l'adresse suivante : mairiehattigny@gmail.com ou via le formulaire de contact du site ou par courrier au commissaire enquêteur adressé à la mairie.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie les lundis 06 mai 2024 de 16h00 à 17h30 et 13 mai 2024 de 16h00 à 18h00.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public durant un an en mairie de Hattigny et sur le site internet.

Le Maire, Brigitte HELLUY